



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme
16, rue A. Zattara
13332 MARSEILLE

Approuvé par arrêté
préfectoral le

COMMUNE :
Carnoux-En-Provence

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

Sources :
BdTopo®-IGN
Scan25®-IGN
BRGM, Decembre 2007

MOUVEMENTS DIFFERENTIELS DE TERRAIN
Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 2 - ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle: 1/10 000°

Légende :

-  Zone fortement exposée (B1)
-  Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

